

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
D'AUBERIVE VINGEANNE ET MON TSAUGEONNAIS**

**PROCES-VERBAL FAISANT OFFICE DE COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Jeudi 21 octobre 2021 à 18h30

Au siège de la CCAVM – Prauthoy, LE MON TSAUGEONNAIS

Ordre du jour

1	VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/09/2021	2
2	INTERVENTION DES SERVICES DE L'ETAT ET DU CABINET RESPUBLICA SUR LE PTRTE	2
3	DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT	4
3.1	MARCHE DE NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME AU STANDARD CNIG	4
3.2	ETUDES COMPLEMENTAIRES POUR LA DETERMINATION DE L'AIRES D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE SILLIERE A COHONS.....	4
4	DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU	5
4.1	MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE D'AUBERIVE (007/21 DU 06/09/2021)	5
4.2	ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES RELATIVES AU BUDGET DES ORDURES MENAGERES – 818-00 (008/21 ET 010/21 DU 06/09/2021)	5
4.3	CREANCES ETEINTES RELATIVES AU BUDGET GENERAL – 800-00 (009/21 DU 06/09/2021).....	5
4.4	DEMANDE DE SUBVENTION - RENOVATION DE LA TOITURE DES HALLES DE MON TSAUGEON (011/21 DU 06/09/2021).....	6
4.5	DEMANDE DE SUBVENTION - CONSTRUCTION D'UNE SALLE D'ACCUEIL A LA MAISON DES CHARBONNIERES (012/21 DU 11/10/2021)	6
5	INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE	7
5.1	APPROBATION DU PROJET DE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE	7
5.2	AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DONNEE AU PRESIDENT DANS LE DOSSIER CCAVM – PROCEDURE JUDICIAIRE HUISSERIES ECOLE DE VILLEGUSIEN.....	7
5.3	SOUTIEN POLITIQUE DU PROJET D'ECO CAMPING PORTE PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	7
5.4	SOUTIEN POLITIQUE DU PROJET DE TRANSFORMERIE PORTE PAR LA MAISON DE COURCELLES	8
6	COMMANDE PUBLIQUE	8
6.1	MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX : MISE AUX NORMES ET REHABILITATION DE LA MAISON DE COURCELLES A SAINT- LOUP-SUR-AUJON- AVENANT N°1 EN MOINS-VALUE LOT 1 DEMOLITION/GROS ŒUVRE	8
7	FINANCES	9
7.1	AVENANT A LA CONTRACTUALISATION 2019-2021 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.....	9
7.2	DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET DES TRANSPORTS SCOLAIRES.....	10
8	FONCTION PUBLIQUE	10
8.1	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	10
9	QUESTIONS DIVERSES.....	11

Séance du 21 octobre 2021 à 18h30

DELIBERATION
097/21

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre, l'assemblée de la Communauté de Communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais étant réunie au lieu ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Laurent AUBERTOT, élu aux fonctions de Président.

Etaient présents : AUBERTOT Laurent ; POTTIER Frédéric ; MIELLE Patrick ; LENOIR Samuel (pouvoir LENOIR Nicolas) ; PERCHIKOFF Sabine ; MECHET René ; CHAUDOUET Bernard ; BAUDOT Sylvie; RENARD Michel (pouvoir VAILLANT Yves) ;TRIBOULET Eric ; RABIET Jean-Michel (pouvoir CLOOTENS Jérôme); PARISEL Patrice ; BIQUET Sonia (pouvoir DURAND Serge) ; ANDRIOT Jean-Paul (Pouvoir de BIDAULT Jean-Paul) ; BIZINGRE Régis ; OLIVEIRA-CRUZ Olivier; CHAPPELLIERE Stéphane (pouvoir CAVIN Philippe) ; KENSIER Evelyne (pouvoir MAUCOLIN Marie-Joséphine) ; BERTHENET Sylvie ; MEGA Vincent ; VARNEY Patrick ; LAURENT Yoann ; ANDRIOT Patricia ; MIOT Isabelle (Pouvoir de BOULY Kévin) ; PROJEAN Corinne ; BLOT Rémi ; PUYPEROUX Patrice ; AUVIGNE Thomas ; CADET Florent ; MOLIARD Alexandre ; ADAM Franck ; SELLAL Edith ; LEGROS Yannick ; BEGUINOT Stéphane (pouvoir ODIN Sébastien) ; SIMON Gilles ; COLLIAT Claire ; DUMARTIN Patrice ; DURY Anne-Cécile ; ROCOPLAN Edmond ; BLANCHOT Lionel ; GOUSTIAUX Jean-Pierre ; CARTAGENA Magali (pouvoir MENU Cindy) ; SIMON Armelle ; DEMANGE Joël ; COTHENET Lambert (pouvoir CUENIN Guy) ; CHAUDOUET Olivier

Etaient excusés : BIDAUT Jean-Paul ; ODIN Sebastien ; VAILLANT Yves ; ROGER Regis ; CLOOTENS Jérôme ; MAUCOLIN Marie-Joséphine ; CAVIN Philippe ; RACHET Philippe ; BOULY Kévin ; DURAND Serge ; MIELLE Roland ; MIQUEE Patricia ; MENU Cindy ; CUENIN Guy ;SEMELET Philippe ; BERNARD Roselyne ; LENOIR Nicolas.

Secrétaire de séance : ROCOPLAN Edmond

1 VOTE DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/09/2021

Voté à l'unanimité.

2 INTERVENTION DES SERVICES DE L'ETAT ET DU CABINET RESPUBLICA SUR LE PTRTE

Présentation du dispositif et des propositions des grandes orientations et projets inscrits dans le PTRTE :

Le Président informe de la présence des représentants du cabinet Republica et de deux représentants des services de l'Etat pour présenter à l'assemblée le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) ainsi que les grandes orientations et projets qui le constituent au travers de la restitution des travaux des ateliers menés.

Le PTRTE a pour vocation de constituer l'outil privilégié de contractualisation des territoires. Il rassemble différents dispositifs pour davantage de cohérence et de lisibilité. Il se veut structurant et évolutif.

Un suivi simplifié des dispositifs est mis en place autour de trois instances : un Comité départemental des exécutifs de l'ANCT, un comité de pacte et un comité des financeurs.

L'Etat incite les porteurs de projet à soumettre leur projet à une grille d'analyse permettant d'évaluer son empreinte écologique avec l'objectif de le rendre plus vertueux. Il propose en parallèle un accompagnement en ingénierie, notamment pour la mise en œuvre d'ateliers.

Les présidents d'EPCI, chefs de file du PTRTE, travaillent en concertation étroite avec les maires et les partenaires. Les échanges en comité de pacte permettront d'intégrer progressivement les projets selon leur niveau de maturité. Tous les projets à maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale et privée pourront être intégrés dans le PTRTE, dans la mesure où ils reflètent le projet de territoire.

Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais

Les moyens mobilisables dans le cadre du PTRTE sont le maintien des financements actuels et faire bénéficier les porteurs de projets des dispositifs du plan de relance (DSIL relance, DSIL de droit commun...), des ministères concernés par les contrats, des opérateurs partenaires, des collectivités partenaires (Conseil régional),... Il est rappelé l'existence d'un outil permettant de vérifier l'éligibilité des projets au regard des différents financements : la Plateforme « Aides- territoires ».

Suite à une intervention de Claire Colliat, il est précisé que les supports de présentation seront transmis avec le compte rendu du conseil communautaire.

Concernant les modalités d'intégration des projets au PTRTE, les discussions se dérouleront au moment des comités de pacte à l'échelle du PETR. Le projet n'a pas besoin d'être mûr pour intégrer le PTRTE, mais l'inscription est nécessaire pour que les financeurs se positionnent.

Si le projet est bien verrouillé en terme de financement, il fera l'objet d'une fiche opération. S'il n'est pas verrouillé, il sera intégré aux viviers de projets.

Suite à une question d'Edmond Rocoplan, les lieux de culte sont éligibles au PTRTE, mais sous l'angle de la transition écologique (amélioration du chauffage, isolation, matériaux utilisés...).

Patricia Andriot remercie pour l'exercice réalisé qui permet de prendre connaissance de l'ensemble des projets du territoire à l'instant présent.

Néanmoins, si la logique écologique est retracée, il n'y a pas de visibilité sur l'enveloppe financière globale de l'EPCI. Les modalités de choix dans la priorisation des projets paraissent difficiles à définir (1^{er} arrivé, 1^{er} servi ?)

Les services de l'Etat précise à ce titre que les enveloppes de droit commun resteront les mêmes, mais les projets qui s'engagent vers un axe de transition écologique seront prioritaires.

Le Conseil Régional dispose également d'une enveloppe dédiée pour les projets intégrés dans le PTRTE.

Afin de mesurer l'évolution et l'impact de l'axe transition écologique dans les différents dossiers inscrits au PTRTE, un bilan écologique est effectué à la signature du pacte et à la fin de la mandature en 2026. Ce bilan sera joint en annexe au PTRTE.

Le Président précise qu'il sera nécessaire d'animer ce dispositif, le chef de projet PTRTE sera nécessaire à ce titre au moins pour les trois lères années. Il aura pour mission de poursuivre le travail effectué durant cette concertation, de recenser les projets à proposer au comité de pilotage, de suivre les échéances et de consolider le lien avec les autres territoires. Ce poste est financé sur 3 ans à 52 %.

Intervention de Rémi Blot : les secrétaires de mairie sont compétentes dans les communes dans la gestion des dossiers financiers et administratifs et l'on prend le risque de voir ces emplois supprimés.

Le Président précise que le profil recherché est plutôt technique, avec des missions de suivi de chantiers et de rédaction de pièce techniques liées aux marchés publics.

La création d'un poste de chef de projet PTRTE sera soumis à délibération lors du prochain conseil communautaire.

Patrick Varney s'interroge sur l'intitulé du PTRTE et le lien direct entre la relance et la transition écologique au regard des enjeux de création de l'emploi et de richesses. Il émet un doute sur la finalité de ce levier en terme de développement de l'activité économique, de l'emploi et de transition écologique.

Par ailleurs, les orientations prévues dans le PTRTE sont, selon lui, déjà travaillées actuellement et il semblerait que ce pacte vienne s'ajouter aux nombreux documents existants, ce qui met en doute son efficacité.

Intervention des services de l'Etat : Le PTRTE sera l'outil unique de contractualisation avec l'Etat qui regroupe l'ensemble des dispositifs déjà existants. Cet outil ne permettra, en effet, pas de corriger toutes les problématiques liées à l'emploi et à la relance, mais le plan de relance de 100 milliards est un dispositif d'aide majeur, permettant de partir des besoins des collectivités et non l'inverse.

L'objectif est de permettre aux collectivités d'être force de proposition et définir l'avenir.

Bernard Chaudouet s'inquiète d'une recentralisation des financements aux mains de l'Etat, les communes n'auront plus de marges de manœuvre financières pour construire leurs projets.

Rémi BLOT s'interroge également sur le passage obligatoire dans le PTRTE pour l'obtention de financements.

Intervention des services de l'Etat : Les communes continueront de bénéficier des financements de droit commun (DETR...). Les enveloppes seront maintenues et les intercommunalités n'auront pas les moyens financiers de consommer la totalité de l'enveloppe attribuée au niveau du département au titre de la DSIL et de la DETR.

Par ailleurs, les projets structurants pourront attirer d'autres financements (Banque des territoires, ADEME...), l'objectif étant d'aller vers plus d'attractivité du territoire.

Magalie CARTAGENA s'interroge sur la redondance du PTRTE avec d'autres dispositifs, comme Petites Villes de Demain (PVD) et la pertinence de recruter deux chefs de projets alors qu'un seul aurait peut-être pu assurer les missions en lien avec le PTRTE et avec le dispositif PVD.

Intervention des services de l'Etat : Le PTRTE recense tous les dispositifs, dont PVD, dans un souci de cohérence du projet de territoire.

Les deux chefs de projets sont indépendants et bénéficient de deux financements différents :

- Le dispositif PVD permettra la définition d'une ORT sur une centralité (Lien entre EPCI et commune de Le Montsaugonnais)

- Le PTRTE s'intéresse aux projets des communes sur l'ensemble du territoire.

3 DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

3.1 Marché de numérisation des documents d'urbanisme au standard CNIG

En application de la directive européenne Inspire du 14 mars 2007, la CCAVM, compétente en matière de documents d'urbanisme, est tenue de mettre en ligne l'ensemble des documents applicables, afin de faciliter leur consultation et leur appropriation par le grand public.

18 communes de la CCAVM disposent d'un document d'urbanisme approuvé (carte communale ou PLU). 12 de ces documents ne sont pas encore publiés sur le Géoportail de l'Urbanisme, les données n'étant pas standardisées.

Une consultation a été lancée afin de recruter un prestataire pour la numérisation des documents d'urbanisme au standard CNIG et leur publication sur le Géoportail de l'Urbanisme.

Le bureau d'études GEOFIT (44) a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 7 800 € HT.

La listes des communes concernées la numérisation et publication sur le Geoportail de l'Urbanisme sont les suivantes :

<i>Aprey</i>	<i>Carte communale</i>
<i>Auberive</i>	<i>Carte communale</i>
<i>Baissey</i>	<i>PLU</i>
<i>Choilley-Dardenay</i>	<i>Carte communale</i>
<i>Cohons</i>	<i>PLU</i>
<i>Heuilley-Cotton (commune de Villegusien-le-Lac)</i>	<i>PLU</i>
<i>Longeau-Percey</i>	<i>PLU</i>
<i>Perrogney-les-Fontaines</i>	<i>PLU</i>
<i>Prauthoy (commune de Le Montsaugonnais)</i>	<i>PLU</i>
<i>Saint-Loup-sur-Aujon</i>	<i>Carte communale</i>
<i>Vaux-sous-Aubigny (commune de Le Montsaugonnais)</i>	<i>PLU</i>
<i>Verseilles-le-Haut</i>	<i>Carte communale</i>

3.2 Etudes complémentaires pour la détermination de l'aire d'alimentation du captage de Sillière à Cohons

Le captage de Sillière alimentant en eau la commune de Cohons est classé depuis plusieurs années comme captage prioritaire à cause de pollutions diffuses liées aux nitrates. A ce titre, des études de définition de l'aire d'alimentation du captage (AAC) ont été menées de 2016 à 2018, ainsi qu'un diagnostic des pressions agricoles en 2020. Suite à ces études, une incohérence a été constatée entre la surface de zone agricole comprise dans l'AAC, le bilan des pratiques et les teneurs en nitrates dans l'eau. Par ailleurs, des incertitudes persistent quant aux contours de l'AAC.

Une consultation a été lancée afin de recruter un prestataire pour la réalisation d'une étude complémentaire de définition de l'AAC.

Le bureau d'études RB HYDRO ENVIRONNEMENT a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 5 900 € HT.

4 DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

4.1 Marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la gendarmerie d'AUBERIVE (007/21 DU 06/09/2021)

Votants	Contre	Pour	Abstention
5	0	5	0

Compte tenu de l'augmentation du coût des travaux due notamment à l'actualisation des prix des matières premières, au changement du type de charpente et à la mise en place d'une clôture à barreaudage, le montant des travaux est porté à 1 609 000 € HT, le marché de base était de 1 200 000 € HT.

Il est donc proposé aux membres du Bureau Exécutif d'adopter la modification des honoraires de maîtrise d'œuvre, au vu de l'évolution du montant prévisionnel des travaux :

Avenant 1 Maîtrise d'œuvre, attribué au Cabinet BAU (Talant):

- Montant prévisionnel des travaux - marché initial : 1 200 000 € HT
- Taux de rémunération : 9 %
- Rémunération de base Maîtrise d'œuvre : 108 000 € HT
- Montant des travaux réactualisés : 1609 000 € HT
- Taux de rémunération : 9 %
- Rémunération de Maîtrise d'œuvre réactualisée : 144 810 € HT
- **Montant de l'avenant n°1 : 36 810 € HT (+34 %)**

Le Bureau
Après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'avenant susmentionné,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4.2 Admissions en non-valeur et créances éteintes relatives au budget des ordures ménagères – 818-00 (008/21 et 010/21 du 06/09/2021)

Votants	Contre	Pour	Abstention
5	0	5	0

Après avoir entendu le Président,

Le Bureau
Après en avoir délibéré :

- DECIDE des admissions en non-valeur et CONSTATE les créances éteintes à la redevance ordures ménagères, comme suit :

Commune	Année de la créance	Type	Montant
Le Montsaugonnais (Prauthoy)	2019 (23,11€) et 2020 (40,50€)	Admissions en non-valeur	63,61 €
Cusey	2019		122,90 €
Germaines	2018 (99,77€) et 2019 (129,87€)		229,64 €
Cusey	2017	Créances éteintes	110,66 €
Aulonoy-sur-Aube	2020		121,00 €
TOTAL ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES OM			647,81 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4.3 Créances éteintes relatives au budget général – 800-00 (009/21 du 06/09/2021)

Votants	Contre	Pour	Abstention
5	0	5	0

Suite à l'exposé du Président relatif aux créances éteintes concernant la restauration scolaire,

Le Bureau
Après en avoir délibéré :

- CONSTATE les créances éteintes au budget général, comme suit :

Commune	Type	Année de la créance	Montant
Cusey	Pertes sur créances éteintes	2018	37,00 €
Poinsenot		2019	154,34 €
TOTAL PERTES SUR CREANCES BUDGET GENERAL			191,34 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

4.4 Demande de subvention - Rénovation de la toiture des Halles de Montsaugeon (011/21 du 06/09/2021)

Votants	Contre	Pour	Abstention
5	0	5	0

Vu la délibération 84/20 en date du 16 octobre 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif de l'autorisation des demandes de subventions au profit de la communauté de communes,

VU la délibération du Bureau Exécutif 18/20 en date du 10 décembre 2020, autorisant le Président à solliciter des subventions pour la rénovation de la toiture des halles de Montsaugeon sur un montant de travaux prévisionnel de 120 737,17€ HT,

Madame la Vice-Présidente déléguée au vivre ensemble explique que, suite aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France, le montant des travaux relatifs à la rénovation de la toiture des halles de Montsaugeon est porté à 173 648,47 € HT,

Le Bureau
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE la réalisation de travaux pour un montant prévisionnel de 173 648,47 € HT,
- SOLLICITE des subventions auprès des différents financeurs, notamment l'Etat et la Région, pour un montant estimé à 173 648,47 € HT (y compris maîtrise d'œuvre et frais divers),
- AUTORISE le Président à signer les pièces relatives à cette affaire.

4.5 Demande de subvention - Construction d'une salle d'accueil à la Maison des Charbonnières (012/21 du 11/10/2021)

Votants	Contre	Pour	Abstention
4	0	4	0

Vu la délibération 84/20 en date du 16 octobre 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Exécutif de l'autorisation des demandes de subventions au profit de la communauté de communes,

Considérant l'avant-projet définitif présenté,

Le Bureau
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE la réalisation de travaux pour un montant prévisionnel de 240 303 € HT, options comprises,
 - SOLLICITE des subventions auprès des différents financeurs, notamment l'Etat et la Région, pour un montant estimé à 252 303 € HT (y compris maîtrise d'œuvre et frais divers),
- Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais*

- AUTORISE le Président à signer les pièces relatives à cette affaire.

5 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Délibération 097-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
57	0	56	1

5.1 Approbation du projet de Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique

Vu la délibération 071/21 en date du 29 juin 2021, approuvant la conclusion du PTRTE,
Suite à la présentation du dispositif et des propositions des grandes orientations et projets inscrits dans le PTRTE,

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE), ainsi que les grandes orientations et projets qui y sont inscrits,
- ACTE que le PTRTE est conclu pour 6 ans, est évolutif et sera revu annuellement,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Départ Florent CADET.

5.2 Autorisation d'ester en justice donnée au Président dans le dossier CCAVM – PROCEDURE JUDICIAIRE HUISSERIES ECOLE DE VILLEGUSIEN

Délibération 098-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	

Vu le litige entre la CCAVM et l'Atelier d'architecture 52 (maître d'œuvre), l'entreprise H. PETIT (lot menuiseries), DEKRA (bureau de contrôle), BIPA (fabriquant) concernant les huisseries de l'école de VILLEGUSIEN-LE-LAC,

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- DECIDE d'autoriser le Président, Laurent AUBERTOT, à ester en justice dans ce dossier au nom de l'EPCI.
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

5.3 Soutien politique du projet d'éco camping porté par la ligue de l'enseignement

Délibération 099-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	

L'association la Ligue de l'Enseignement a pour projet de créer un éco-camping à la combe Meurie à Auberive pour un montant de 250 172,18 € TTC et avec un financement potentiel à 100 % par des fonds européens FEADER. L'association a sollicité la CCAVM afin d'obtenir son soutien (non financier) dans la réalisation de ce projet.

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré

- APPORTE son soutien politique à l'association la Ligue de l'Enseignement pour la réalisation de son projet d'éco-camping à Auberive, qui s'inscrit dans une volonté partagée de développement de l'activité du site en lien avec les différents acteurs du territoire,
- AUTORISE l'association à utiliser le terrain, propriété de la CCAVM, jouxtant la Maison des Charbonnières pour la réalisation de son projet,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Avis favorable à l'unanimité

5.4 Soutien politique du projet de transformerie porté par la Maison de Courcelles

Délibération 100-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	

L'association la Maison de Courcelles a pour projet de créer une transformerie, favorisant la transmission de modes d'innovation pédagogique et permettant à des producteurs et paysans, apprenant, salariés en insertion, enfants accueillis à la Maison de Courcelles, habitants de notre territoire, à mieux valoriser leur savoir-faire et à co-construire de nouvelles coopérations, pour un montant de 252 000 € TTC et avec un financement potentiel à 100 % par des fonds européens FEADER.

L'association a sollicité la CCAVM afin d'obtenir son soutien (non financier) dans la réalisation de ce projet.

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- APPORTE son soutien politique à l'association la Maison de Courcelles pour la réalisation de son projet de transformerie, qui s'inscrit dans une volonté partagée de développement de l'activité du site en lien avec les différents acteurs du territoire,
- AUTORISE l'association à utiliser le terrain, propriété de la CCAVM, pour la réalisation de son projet,
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

6 COMMANDE PUBLIQUE

Délibération 101-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	

6.1 Marché public de travaux : mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon- avenant n°1 en moins-value lot 1 démolition/gros œuvre

Une moins-value est constatée sur le lot n°1 Démolition Gros œuvre, relatif aux mise aux normes et réhabilitation de la Maison de Courcelles à Saint-Loup-sur-Aujon, suite à des travaux non réalisés au terme de la première tranche.

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'adopter les modifications suivantes au marché de travaux initial :

Avenant 1, lot 1 Démolition Gros œuvre, attribué à la SARL VALENTI :

- Montant de base du marché initial : 153 253,06 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : -1 212,62 € (*Soit -0,79 % du montant du marché initial*)
- Montant réactualisé : 152 040,44 € HT

Le Conseil Communautaire Après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'avenant susmentionné,

- RAPPELLE le montant total de l'opération après validation dudit avenant :

LOTS	Entreprises	TOTAL initial HT	Avenant N°1	TOTAL HTréactualisé
Lot 1 : démolition/ gros oeuvre	SARL VALENTI	153 253,06 €	- 1 212,62 €	152 040,44 €
Lot 2 : Charpente, couverture , zinguerie	SARL HDH	128 461,97 €	2 776,87 €	131 238,84 €
Lot 3 : Menuiseries extérieures PVC - Alu - Métallerie	SARL VITREY Menuiserie	66 500,00 €		66 500,00 €
Lot 4 : Menuiserie intérieure bois alu	SARL VITREY Menuiserie	210 623,16 €		210 623,16 €
Lot 5 : Plâtrerie, Plafonds, Isolation	SAS COTTARD	129 796,53 €		129 796,53 €
Lot 6 : Carrelage - Faïence	SARL Joffroy Carrelage	27 612,12 €		27 612,12 €
Lot8-Sols Souples	SA TESTEVUIDE	32 318,25 €		32 318,25 €
Lot 9 : Chauffage - Ventilation - Plomberie	SARL Linotte	261 147,87 €	5 968,41 €	267 116,28 €
Lot 10 : Electricité	SNEF	249 072,85 €		249 072,85 €
Lot 12 : VRD - Aménagements extérieurs	SAS DUPONT TP	50 658,70 €		50 658,70 €
TOTAL		1 309 444,51 €	7 532,66 €	1 316 977,17 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

7 FINANCES

7.1 Avenant à la contractualisation 2019-2021 avec le Conseil Départemental

Délibération 102-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	

La Communauté de Communes a signé le 24 janvier 2020 un contrat territorial avec le Département permettant de donner de la lisibilité aux aides attribuées par le Conseil Départemental aux collectivités.

L'enveloppe attribuée à ce titre par le Département s'élève à 474 312 € (hors travaux cours d'eau) pour la période 2019-2021.

Par courrier en date du 18 juin 2021, la CCAVM a demandé la révision de ce contrat, suite au report de certains projets (Ecole de Vaux et Cantine de Longeau)

La commission permanente du Conseil Départemental en date du 17 septembre 2021 a accepté la validation de la modification demandée.

Le Président expose la modification du programme pluriannuel d'investissement 2019-2021 afin de mobiliser la totalité de la subvention attribuée :

N°	Opération d'investissement	Montant de la dépense éligible HT	Taux	Montant de la subvention	Montant prévisionnel de l'opération HT	Observations
1	Mise aux normes et réhabilitation partielle de la Maison de Courcelles à Courcelles-sur-Aujon - 1re tranche 2020-2021	772 454 €	26,33%	203 387 €		Augmentation du Taux (20 % dans le contrat initial)
2	Programme de voirie 2019-2021	722 000 €	14,96%	108 000 €		Augmentation du Taux (10 % dans le contrat initial)
3	Travaux Petite Cité de Caractère à Montsaugéon	350 000 €	20,00%	70 000 €		Ajout
4	Construction gendarmerie à Auberive	1 858 500 €	5,00%	92 925 €		Ajout
5	Travaux de restauration écologique de cours d'eau				375 500 €	montant de l'opération réactualisé
TOTAL		3 702 954 €		474 312 €	375 500 €	

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- ACTE la modification de la contractualisation 2019-2021 avec le Département,
- AUTORISE LE Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Intervention Jean michel RABIET : Avant la signature de ce contrat, la Communauté de communes bénéficiait des Fonds FAL, FGTR..., au même titre que les communes. La contractualisation entre la communauté de communes et le Département a débuté en 2019, elle est conclue pour 3 ans et est évolutive. Elle concerne les projets d'un montant minimum de 350 000 € HT

7.2 Décision modificative n° 2 budget des transports scolaires

Délibération 103-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	

Vu l'exposé du Président relatif à l'insuffisance de crédits relatifs aux opérations de cession suite à la vente du bus BS 719 QR.

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- ADOPTE la décision modificative n°2, au titre du budget des transports 810-00 comme suit :

Ouverture de crédits

Section de fonctionnement

En dépenses au compte 675/042 : + 24 612 €

En recettes au compte 775 + 24 612 €

Section d'investissement

En recettes au compte 2156/040 : + 24 612 €

En dépenses au compte 2156/ch 21 : + 24 612 €

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

8 FONCTION PUBLIQUE

8.1 Modification du tableau des effectifs

Délibération 104-21

Votants	Contre	Pour	Abstention
56	0	56	

Le Président informe l'assemblée de l'état des postes inscrits au tableau des effectifs et propose sa mise à jour, compte tenu de l'évolution des besoins nécessaires au fonctionnement des services, ainsi qu'il suit :

Suppression/création	Grade du poste	Temps de travail du poste	Date d'effet
Suppression de poste	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15,5/35 ^{ème}	1/11/2021
Création de poste	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	12/35 ^{ème}	1/11/2021
Suppression de poste	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	17/35 ^{ème}	1/11/2021
Création de poste	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	21/35 ^{ème}	1/11/2021

Suite à la mise en place de l'organisation des circuits de transports scolaires pour l'année scolaire 2021-2022, de nouveaux ajustements sont nécessaires sur deux postes de conducteurs de transports scolaires.

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que décrite ci-dessus, avec effet du 1^{er} novembre 2021,
- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (Budget 810-00),
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

9 QUESTIONS DIVERSES

Groupe de travail Finances

Le Président invite les conseillers communautaires intéressés à y participer.

Attribution de tickets-cadeaux aux agents de la collectivité

Le Président expose que les membres du comité technique ont étudié les différentes mesures d'action sociale pouvant être mises en place au profit des agents de la collectivité (adhésion CNAS, tickets-déjeuner, chèques-vacances...).

La CCAVM a déjà fait le choix dès 2013 d'instaurer une participation aux cotisations mutuelle des agents bénéficiant de contrats labellisés. Une réforme de la protection sociale est actuellement en cours. Ces modalités devront être réétudiées en 2022 à l'appui des décrets d'application.

A l'issue des échanges en comité technique, il a été proposé d'attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 100€ à chaque agent présent au 31/12/2021 soit une enveloppe de 8500€ (enveloppe budgétaire prévue au chapitre 012 BP 2021).

Une délibération sera soumise au vote lors de la prochaine assemblée.

Marquage au sol des abris bus

Eric TRIBOULET rappelle que les communes concernées (20 communes) par les travaux de marquage au sol des abris bus doivent passer commande à l'entreprise Martel dès maintenant, afin que les travaux soient réalisés avant la fin de l'année.

A Le Montsaugeonnais, le 22 octobre 2021

Le Président, Laurent AUBERTOT

